

MANUEL DES DROITS ET DEVOIRS DU PERSONNEL SANITAIRE LORS DE CONFLITS ARMÉS ¹

Voici un manuel destiné aux membres du personnel sanitaire, militaire et civil, appelé à servir lors de conflits armés. Il a pour but de leur faire connaître les dispositions contenues dans le droit international humanitaire (les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels) que doivent connaître tous les membres du personnel sanitaire et qui visent à leur permettre d'accomplir au mieux leur mission humanitaire en faveur des victimes des conflits armés.

L'auteur, M^{me} Alma Baccino-Astrada, docteur en droit et en sciences sociales, membre du bureau de la jeunesse à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, a rédigé un manuel pratique, en un langage aussi simple que possible, pour réunir les dispositions essentielles des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels sur le sujet traité.

A titre d'introduction, ce petit ouvrage contient un premier chapitre qui retrace sommairement les grandes étapes de l'évolution des idées, à travers les événements historiques, pour situer les choses dans le temps et mieux faire comprendre aux membres du personnel sanitaire la genèse de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire. On a également cherché, dans ce premier chapitre, à définir le personnel sanitaire et son rôle face à des situations de conflit armé, le sens des droits et devoirs que les dispositions du droit international humanitaire accordent ou assignent à ce personnel. L'accent est placé, en outre, sur le signe distinctif (la croix rouge et le croissant rouge) et sur sa valeur.

Pour la partie centrale de l'exposé, il a été jugé utile de distinguer les devoirs assignés au personnel sanitaire par le droit international humanitaire (chapitre II) des droits qui lui sont octroyés (chapitre III). Cette

¹ *Manuel des droits et devoirs du personnel sanitaire lors de conflits armés*, par le D^r Alma Baccino-Astrada. Publié par le CICR et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Genève, 1982. 78 pages. Editions en français, en anglais, en espagnol, en arabe. Prix: 4 francs suisses.

distinction n'est pas toujours aisée, car certains droits impliquent certains devoirs et vice versa.

Il est évident qu'il incombe aux membres du personnel sanitaire appelés à servir, en cas de conflit, en tant qu'agents d'un Etat lié par les Conventions de Genève et peut-être aussi par leurs Protocoles additionnels, d'obéir aux dispositions contenues dans ces textes; le non-respect de ces dispositions constituerait une violation du droit national et international dont ils seraient responsables et qui pourraient entraîner des sanctions diverses. Mais il est important aussi que ces membres ne se laissent pas indûment intimider et qu'ils sachent qu'ils ont des droits. Connaître leurs devoirs et leurs droits en sachant qu'ils peuvent être amenés à tout moment à les remplir ou à les revendiquer de la manière la plus inattendue est donc essentiel pour les membres du personnel sanitaire.

Les autorités ont le devoir de faire connaître les dispositions du droit international humanitaire à leurs ressortissants. La diffusion « aussi large que possible, en temps de paix comme en temps de conflit armé » des Conventions et des Protocoles dans leurs pays respectifs est une obligation que les Etats eux-mêmes se sont imposée en ratifiant ces instruments ou en y adhérant.

Compte tenu de la nature du service fourni par les membres du personnel sanitaire, de leur responsabilité, des conditions dans lesquelles s'exerce leur mission, d'une part, du nombre et de la complexité des dispositions du droit qui s'y rapportent, d'autre part, il est impossible de ne préparer sérieusement le personnel sanitaire à ces aspects de sa mission qu'au moment où un conflit éclaterait. C'est pourquoi il est impérativement nécessaire d'entreprendre cette préparation en temps de paix déjà, et le Manuel espère y apporter une modeste contribution.

LE STATUT INTERNATIONAL NOUVEAU DE LA DÉFENSE CIVILE ¹

Les nouvelles règles du droit international concernant le statut de la défense civile sont une innovation; elles créent un statut complètement nouveau en droit, établi dans l'intérêt général par la Conférence diplomatique pour la réaffirmation et le développement du droit international

¹ *New International Status of Civil Defence*, by Dr. Boško Jakovljević. Martinus Nijhoff Publishers, The Hague - Boston - London et Henry Dunant Institute, Geneva, 1983. 142 pages. En anglais. 32,50 dollars.